



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Affaire suivie par : Hervé DUMURGIER
Unité départementale du Rhône
Cellule Risques Technologiques
Tél. : 04 72 44 12 50
Courriel : herve.dumurgier@developpement-durable.gouv.fr
rt.ud-r.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr
Réf. : UDR-CRT-21-253

Monsieur,

L'inspection des installations classées a réalisé une visite d'inspection de votre établissement de Genas.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport que je transmets à monsieur le préfet du département du Rhône.

Cette visite d'inspection a mis en exergue les non-conformités détaillées dans le rapport joint et elle a été l'occasion de formuler des observations.

Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informé, dans un délai maximum d'un mois, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en fournissant un plan d'actions visant à remédier aux non-conformités constatées et à répondre aux observations formulées. Ce plan d'actions devra respecter les délais mentionnés dans le rapport ci-joint.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement

**SAFRAM
Monsieur le directeur
19, chemin des mûriers
BP 80381
69740 GENAS**